

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les manifestations principalement connues sont les glissements de terrain, tassements, éboulis et le retrait gonflement des argiles.

Le retrait-gonflement des argiles:

Cet aléa dépend du climat (vent, soleil, chaleur et sécheresse favorisent le retrait), impacte les constructions et provoque des fissures sur les murs et dans les fondations. En Loire-Atlantique, 344 sinistres ont été recensés depuis 1989.

La commune de Saint-Molf est concernée par les aléas faible et moyen.

PENDANT LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Écartez-vous rapidement de la zone,
- Éloignez-vous des bâtiments
- Coupez le gaz et l'électricité

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Informez les autorités
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



PLUS D'INFORMATIONS SUR

http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/carte#/com/44183 http://www.georisques.gouv.fr/nature-du-phenomene#desc_phen

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident pouvant entraîner des conséquences graves pour la population. (Transport maritime, transport routier et percement de canalisation).

Les principaux dangers sont l'incendie, l'explosion, le dégagement de fumées ou vapeurs toxiques et la pollution.



DÈS MAINTENANT

- Si vous suivez un véhicule de Transports de Matières Dangereuses, soyez plus attentif aux distances de sécurité.
- Lors de construction, de travaux d'excavations: informez-vous et consultez le cadastre en Mairie avant de creuser afin de connaître la situation des réseaux.

PENDANT LE SINISTRE

En cas d'accident:

- Supprimer toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...)
- Donnez l'alerte en précisant le lieu, le nombre de victimes et si possible le numéro du produit et le code danger
- Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'urgence

En cas de nuage toxique:

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone
- Confinez-vous en bouchant toutes les entrées d'air (portes, aérations, cheminées...)
- Arrêtez les ventilations et climatisation
- Éloignez-vous des portes et fenêtres
- Ne fumez pas
- Ne sortez qu'en fin d'alerte

APRÈS LE SINISTRE

- Aérez les bâtiments confinés
- Lavez-vous en cas d'irritation et changez de vêtements

En cas de marée noire, ne touchez pas les produits échoués sur la côte, prévenez les secours.





Certains phénomènes climatiques ou épidémiques entraînent des risques pour la santé car notre organisme ne peut s'adapter à tout.

PENDANT I A CANICUI F

- Soyez particulièrement vigilant aux personnes fragiles ou isolées: changement de comportement, malaises...
- Aérez la nuit, fermez le jour pour garder la fraîcheur à l'intérieur. Plusieurs fois par jour, mouillez-vous le corps et buvez de l'eau, même sans soif
- Limitez vos activités physiques

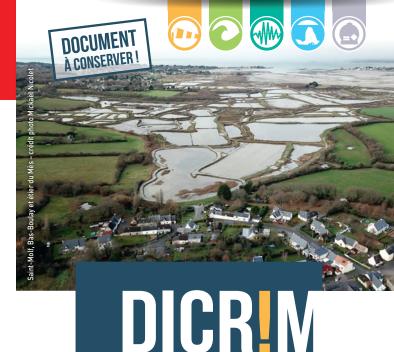
EN PÉRIODE DE GRAND FROID. DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Rester chez vous et réchauffez-vous
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement, aérez-le
- Protéger les passants des chutes en salants ou sablant les trottoirs devant votre domicile
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le SAMU Social au "115"

FACE AUX MALADIES CONTAGIEUSES

- Vérifiez auprès de votre médecin si vos vaccins sont à jour
- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque pour ne pas contaminer votre entourage
- Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année après 65 ans





DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

La sécurité des habitants de Saint-Molf est au cœur des préoccupations de la commune.

Dès lors que le territoire est couvert par un plan de prévention des risques littoraux établi par l'État le Maire a l'obligation d'informer la population de tous les risques majeurs auxquels elle peut être confrontée: c'est l'objet de ce dépliant.

Cette information n'est toutefois qu'une première étape! La préparation de la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

C'est pourquoi vous êtes invités à prendre connaissance de ce DICRIM et à le conserver à portée de main dans votre habitation, à suivre les consignes de sécurité et à adopter les bons réflexes pour la mise en sûreté de votre famille.

Édition 2018 / Mairie de SAINT MOLF

- Conservez ce dépliant toujours en vue dans votre habitation.
- Répertoriez vos propres numéros de téléphone utiles en complément des numéros d'urgence qui vous sont donnés ici.
- Constituez-vous un kit d'urgence avec du matériel de première
- Localisez les arrivées de gaz, d'électricité, d'eau et expliquez à vos proches comment les couper.

Pour assurer votre propre sécurité et pour aider les autres: formez-vous aux gestes de premiers secours!

Liste des associations agréées pour ces formations :

interieur.gouv.fr, mots-clés "associations premiers secours".

- Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale, laissez les réseaux libres pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.
- De manière générale, incitez les personnes vulnérables de votre entourage à s'inscrire auprès de la mairie.
- Après le sinistre, pensez à prendre des photographies des

LES NUMÉROS UTILES

N° pour toute urgence: 112

Personnes sourdes ou malentendantes: 114

Pompiers: 18 Samu: 15

Pharmacie de garde: 32 37 (appel payant)

Médecin de garde: 116 117

Gendarmerie: 17 ou 02 40 24 90 42

Police municipale pluricommunale: 02 40 01 78 54

Mairie: 02 40 62 50 77

Rendez-vous à la mairie pour plus d'informations sur les risques présents dans la Commune et les mesures de protection en place.

- Écoutez Radio France bleu St Nazaire: 88.1 FM Prévoyez un poste radio et des piles
- (Très important en cas de coupure d'électricité)
- Tenez-vous informés via la télévision, les réseaux sociaux... MÉTÉO France: www.meteo.fr / 08 99 71 02 44 (appel payant)
- En fonction de la nature de l'évènement et de son intensité, la mairie pourra être amenée à relayer les messages d'alerte (affichage, porte-voix mobiles...).
- Pour en savoir plus: www.gouvernement.fr/risques (se préparer en toutes circonstances, utiliser les médias sociaux en situation d'urgence, s'engager pour aider en cas de crise...)

Mairie de SAINT MOLF - 1 rue des Epis 44350 SAINT MOLF www.mairie-saint-molf.fr

Version 2018 - Mairie de Saint Molf / Création et impression : Le Sillon - SAVENAY - 02 40 58 91 24



Une tempête est définie par des vents forts tournant autour d'un centre

de basse pression. Formées au-dessus de l'Atlantique, les tempêtes sont

d'autant plus violentes sur une presqu'île. Le principal danger provient de

la force des vents, lors des tempêtes exceptionnelles, ils peuvent provoquer

des dégâts importants (dégâts aux toitures, chute d'arbres, inondations...)



INONDATIONS MARINES Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables (basses pressions atmosphériques et fort vent d'afflux

durer de quelques heures à quelques jours.



agissant, pour les mers à marée, lors d'une pleine mer); elles peuvent



Un séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Ni leur survenue, ni leur magnitude ne sont prévisibles.

QUELQUES EXEMPLES:



DÈS LE DÉBUT DE L'ALERTE

Vigilance orange:

• Mettez à l'abri ou fixez les objets légers. Évitez les comportements à risques (travaux sur toitures, promenade en forêt ou sur les côtes) Vigilance rouge:

• Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous

PENDANT LA TEMPÊTE

Vigilance orange:

- Mettez-vous à l'abri loin des vitres, évitez d'utiliser les appareils électriques.
- Limitez vos déplacements et réduisez votre vitesse sur la route Vigilance rouge:
- Restez chez vous
- N'approchez pas la côte
- Si vous êtes dans un camping, réfugiez-vous dans un lieu sûr, jusqu'à l'annonce d'amélioration

APRÈS LA TEMPÊTE

Vigilance orange:

- Ne touchez jamais les câbles électriques tombés.
- Tenez-vous informé pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné Vigilance rouge:
- N'intervenez pas sur les toitures
- Prenez vos précautions face aux possibles inondations

DÈS LE DÉBUT DE L'ALERTE

• Protégez-vous en bouchant toutes les ouvertures basses de votre domicile

VIGILANCE ORANGE

- Coupez l'électricité et le gaz
- Mettez les équipements utiles dans les étages (radio, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...)
- Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux
- Mettez les animaux domestiques à l'abri sur les hauteurs

PENDANT L'INONDATION

- Restez chez vous, dans les étages
- Ne vous approchez pas des marais, des sentiers côtiers, ne vous engagez pas sur une voie immergée, ni à pied, ni dans un véhicule
- Sovez prêt à évacuer votre domicile si vous en recevez l'ordre des autorités

- Nettovez et désinfectez les zones et obiets souillés
- Aérez les pièces
- Rétablissez l'électricité uniquement lorsque l'installation est totalement sèche



PENDANT LE SÉISME

- Si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas; mettez-vous à l'abri des chutes d'objets ; éloignez-vous des fenêtres
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques...)
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse

APRÈS LE SÉISME

"ATTENTION AUX RÉPLIQUES"

- Évacuez les bâtiments le plus rapidement possible sans prendre l'ascenseur
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme, en cas de fuite prévenez les autorités
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une construction endommagée
- Éviter les zones côtières
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol



La Commune de Saint-Molf est classée en zone de sismicité modérée (niveau 3/5).